

Un opposant burundais appelé à comparaître pour "dénonciation calomnieuse"

PANA, 02 septembre 2014 Bujumbura, Burundi - Le président de l'Alliance démocratique pour le changement (ADC, coalition d'une dizaine de partis politiques de l'opposition extraparlamentaire), Léonce Ngendakumana, devait comparaître, mardi, devant le tribunal de grande instance de Bujumbura, sous le chef d'accusation de "dénonciation calomnieuse" du pouvoir en place au Burundi. Les faits qui lui sont reprochés remontent à février 2014, quand l'opposition politique avait saisi par écrit, le Conseil de sécurité des Nations Unies du "risque de génocide" au Burundi, en se fondant sur la création controversée de milices armées pour le compte du pouvoir à l'approche des élections générales de 2015.

Le gouvernement burundais avait rejeté énergiquement ces allégations et entrepris des poursuites judiciaires contre l'opposant qui avait encore fâché les tenants du pouvoir, en comparant "Rema FM", une radio proche du parti au pouvoir, à la tristement célèbre radio télévision des milles collines (RTLM), animatrice du génocide rwandais de 1994. Pour le mis en cause, les poursuites judiciaires cachent mal des "raisons politiques" qui visent à mettre hors de course l'électorale, tous les opposants potentiels". Le climat préélectoral s'est amélioré, ces derniers temps, par le vote code électoral consensuel entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Les mêmes protagonistes se sont encore entendus sur un code de bonne conduite en vue des élections de 2015 "inclusives, transparentes, démocratiques, justes, équitables et apaisées". Les dossiers judiciaires pendants contre plusieurs leaders de l'opposition dont l'éligibilité d'ajournement dans les milieux politiques à Bujumbura, constituent une des grandes hypothèques sur le processus électoral en cours dans le pays, de l'avis général des analystes politiques à Bujumbura.